

*Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE*

Nbre de conseillers : 11
Nbre de présents : 09
Nbre de représenté(s) : 2
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 0

Date de convocation : 07/10/2020
Date d'affichage : 15/10/2020

Compte-rendu du

13 octobre 2020

Le treize octobre deux mille vingt à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Domart-sur-la-luce s'est réuni à titre exceptionnel à la salle des fêtes avec présence du public limité à 10 personnes, en raison des conditions exceptionnelles liées à l'épidémie de Covid19, sous la présidence de Monsieur Joël WALLET, Maire.

Etaient présents : Mme ALLIOTE Sophie - M. CHIVOT Maieul - M. CHOVAUX Bernard
M. DANTAS Octavio - Mme DELAVENNE Fabienne - M. LARTIGAU
Alain - M. MARTIN Olivier - M. PILLON François - M. WALLET Joël

Etaient représentées : Mme CHAVERON Colette - Mme GOURGUECHON Lucile

M. CHIVOT Maieul est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 08 septembre 2020 approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au conseil de bien vouloir ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Régularisation location parcelle ZB n°21
- Droit de préemption urbain, parcelle AB n°35

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Création d'un poste suite à avancement de grade

Le poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est transformé en poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe suite à l'avancement de grade de la secrétaire de mairie. Avis favorable à l'unanimité.

2. Location de la parcelle ZH n°18 exploitée par M CHIVOT Maieul

La location portant sur une superficie de 38a 70ca selon M CHIVOT est reconduite à l'unanimité. M. PILLON fait toutefois remarquer que l'exploitant agrandit la parcelle en rognant sur le terrain communal voisin. M CHIVOT précise que c'est le manque d'entretien qui l'oblige à défricher cette surface supplémentaire pour ne pas laisser les chardons envahir son champ. Ce travail serait normalement à la charge de la commune.

3. Location de la parcelle BH n°21 exploitée par M D'HAUTEFEUILLE Gérard

Cette parcelle (d'une superficie de 30 ares) fait l'objet d'une location par délibération en date du 02/12/2014 qui doit être renouvelée annuellement. Cela n'a pas été fait en 2019. Le conseil municipal, à l'unanimité, régularise cet oubli et dit que cette décision sera aussi valable pour l'année 2020, sachant que M D'HAUTEFEUILLE Gérard en cessera l'exploitation au 31 décembre prochain. La base de 6,5 quintaux /hectare est retenue.

4. Fêtes de fin d'année

Noël des enfants : Cette manifestation est menée conjointement par la commune et le comité des fêtes. L'organisation risque d'être profondément modifiée en raison de la pandémie COVID 19. Toutefois, à l'unanimité moins une abstention (O MARTIN concerné) la somme de 35€ par enfant est arrêtée.

Colis des Aînés : La somme de 35€ par personne est proposée avec possibilité de colis double par couple. Mme CHAVERON a proposé de modifier le colis des personnes résidant en EHPAD. Un colis plus typé sur les confiseries sera recherché pour elles. Le conseil approuve à l'unanimité.

Noël du personnel communal :

M. le Maire propose d'offrir des cartes cadeaux d'une valeur de 70€ pièce. Accepté à l'unanimité.

5. Participation des associations aux frais d'énergie

Le calcul établi sur les mêmes bases que les années précédentes ne concerne que le chauffage de la salle des fêtes pour 2019. Dans ces conditions, il apparaît que le club de tennis de table est redevable de 150€, le club de gymnastique de 200€ et le club des aînés de 250€. Le conseil municipal vote Pour sauf M. PILLON qui conteste le calcul et s'abstient.

6. DIA AB n°35

Le conseil municipal, à l'unanimité, n'est pas intéressé par le bien cadastré AB n° 35 correspondant au 4 rue de l'hirondelle.

DIVERS :

Maison des associations : M. CHIVOT s'interroge sur l'utilité de laisser le logement de l'agence postale à la disposition des associations. Une seule l'occupe 2h par semaine pour 4 personnes concernées. Le conseil est invité à réfléchir sur maintien de cette situation qui coûte cher aux finances communales.

Conventions avec les associations : Dans la foulée, il est proposé de réétudier les conventions liant les différentes associations avec la commune, certaines ne semblant pas très claires.

Nouvelle distribution de masques : La commune dispose d'un stock de masques que M. le Maire propose de distribuer, pour une bonne partie, le 31 Octobre à 10h. Chacun est invité à participer et un mail de relance sera envoyé.

Commémoration du 11 Novembre : La cérémonie habituelle est reconduite, suivie d'un vin d'honneur sous le préau de l'école (sous réserve d'interdiction de rassemblement liée à la pandémie).

Vigilance citoyenne : La gendarmerie nationale est venue présenter à M. le maire et à ses adjoints les bases d'un projet de participation de citoyens volontaires pour assurer une surveillance minimale dans leur voisinage. Le projet paraît intéressant pour la sécurité et le conseil municipal émet un avis favorable. Contact sera pris avec les autorités concernées pour une nouvelle présentation.

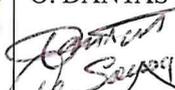
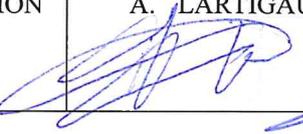
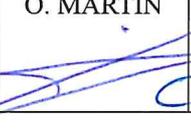
Suites réunion commission environnement : En accord avec la Fédération de la chasse, il est proposé la plantation de haies le long de la RD 934, hors village, en direction d'Amiens. Une autre possibilité également entre Domart et Berteaucourt serait possible. Le coût de ces opérations est pris en charge par la Fédération de la chasse, la commune s'engageant à entretenir les plantations pour l'avenir.

C'est la DDTM qui décidera de la localisation des haies. M. PILLON propose également de planter une haie derrière le cimetière pour délimiter la parcelle communale jouxtant le champ cultivé par M CHIVOT.

Après discussion, et après avoir constaté l'ampleur du travail à fournir pour remettre en état le végétal dont elle a déjà la charge, le conseil municipal donne un avis favorable pour la première proposition mais refuse la plantation derrière le cimetière.

La séance a été levée à 21h45.

SIGNATURES :

S.ALLIOTE 	C.CHAVERON X	M. CHIVOT 	B. CHOVAUX 	O. DANTAS 	F. DELAVENNE
L. GOURGUECHON X	A. LARTIGAU 	O. MARTIN 	F. PILLON 	J. WALLET 	